

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le lundi quinze février à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN – Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Alain JUND,
Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN, Jacques GAURIAU – Maires Adjoints ,
Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Valentine CHERRIERE, Mireille
DAPOIGNY, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN, Jean-Claude KUENTZ,
Patricia BERCE, Agnès KRANTZ-HABERBUSH, Marc LE GONIDEC, Daniel
SCHAEFER, Marc LEROY, Annick VENANT.

Etaient absentes et excusées :

Nadine LE RAY donne pouvoir à Marie-Claude GUIDEE
Sandrine HUET donne pouvoir à Agnès KRANTZ-HABERBUSH
Cécile BLONDEL

Patricia BERCE a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du lundi 24 novembre 2009.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT – DGE – DEMANDE DE SUBVENTION – 1^{er}
DOSSIER

Vu le courrier du 16 décembre 2009 de Madame la Préfète des Yvelines relatif aux catégories
d'opérations prioritaires en vue de la répartition de la dotation globale d'équipement,
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DGE 2010 suivant la circulaire
préfectorale du 8 décembre 2009, précisant un taux de 30 % du montant des travaux HT plafonné
à 77 000 euros pour la catégorie « Travaux de gros entretien et de sécurité sur la voirie
communale »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avant-projet des travaux suivant :
 - Aménagement du Carrefour de la Rue du Stade et de la Rue Saint Nicolas pour un
montant de 32 742,90 euros HT soit 39 160,50 euros TTC
- **Décide** de présenter une demande de subvention dans le cadre de la DGE Programmation
2010
- **S'engage** à financer les travaux par autofinancement
- **Dit** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2010 – Article 2152, Section
d'Investissement
- **Autorise** Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-
dessus référencée.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT – DGE – DEMANDE DE SUBVENTION – 2^{ème} DOSSIER

Vu le courrier du 16 décembre 2009 de Madame la Préfète des Yvelines relatif aux catégories d'opérations prioritaires en vue de la répartition de la dotation globale d'équipement, Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DGE 2010 suivant la circulaire préfectorale du 8 décembre 2009, précisant un taux de 30 % du montant des travaux HT plafonné à 77 000 euros pour la catégorie « Travaux de gros entretien et de sécurité sur la voirie communale »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avant-projet des travaux suivant :
 - Aménagement du Carrefour de la Rue du Stade et de la Rue Saint Nicolas pour un montant de 32 742,90 euros HT soit 39 160,50 euros TTC
- **Décide** de présenter une demande de subvention dans le cadre de la DGE Programmation 2010
- **S'engage** à financer les travaux par autofinancement
- **Dit** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2010 – Article 2152, Section d'Investissement
- **Autorise** Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2010

DEMANDE D'ETUDE DE REMODELISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAULDRE MOYENNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de demander au S.I.E.M.M. (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Mauldre Moyenne) d'effectuer une étude de remodelisation des réseaux de distribution d'eau de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric.

DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2009 / 2010 /2011 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à :

- 9 822.87 euros hors-taxes pour l'opération « Aménagement Rue du Stade et Rue Saint Nicolas », pour un montant total de travaux de 32 742.90 euros hors-taxes,
- 8 410.38 euros hors-taxes pour l'opération « Réalisation d'un rond point Route de Saint Germain et Rue des Deux Neauphle », pour un montant total de travaux de 28 034.60 euros hors-taxes,
- 13 491.36 euros hors-taxes pour l'opération « Mise à plat des pavés Route de Saint Germain », pour un montant total de travaux de 44 971.20 euros hors-taxes,

Soit 31 724.61 euros de subvention représentant 30% du montant de travaux subventionnables de 105 748,70 euros hors taxes pour l'année 2010.

La Municipalité s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales pour réaliser les travaux figurant dans les fiches d'identifications annexées à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

Le Conseil Municipal s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

CONVENTION INTERCOMMUNALE LIGNE 027-007

Monsieur le Maire informe qu'une convention entre la ville de Plaisir et la société des CARS HOURTOULE a été établie avec pour objet de définir les modalités d'exploitation de la ligne de bus 027-007 qui assure la desserte interurbaine entre la Gare de Plaisir-Grignon, Neauphle-le-Château et Jouars-Ponchartrain.

Une participation financière à l'exploitation de la ligne de transport public est demandée à chacune des communes. Une convention de participation financière est donc établie.

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

CESSION D'UN TERRAIN AVEC HANGAR A DEMOLIR SIS 40 RUE SAINT NICOLAS A NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer divers documents concernant la cession d'un terrain avec hangar à démolir sis 40, rue Saint Nicolas, référence cadastrale A 1210, d'une contenance totale de 234 m².

Ce bien a été estimé par les Domaines pour un montant de 146 000 (cent quarante six mille) euros.

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux en vue de la mise en place d'une fenêtre de toit dans un logement communal.

EXTENSION DE DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'extension de délégation de signature, pour la durée de son mandat, à Monsieur Le Maire, pour procéder aux dépôts de déclarations de travaux sur les biens communaux.

Séance levée à 21h15

Le Maire,

Bernard JOPPIN